



D.2021.07.07.2.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 7 Juillet 2021

2 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

2.2 - Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération: Marché M2021-0062 - Conception du jalonement du REV de l'agglomération toulousaine - à conclure avec l'entreprise OXALIS - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe			X
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X (à/c du point 5.1)	X (à M. Grass jusqu'au point 4.1 inclus)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo Collectivités a procédé à une mise en concurrence en mai 2021 pour sélectionner un prestataire pour la conception du jalonnement du Réseau Express Vélo de l'agglomération toulousaine.

Ce jalonnement devra permettre la lisibilité des itinéraires de niveau 1 (REV) dans une logique de ligne et la facilitation du rabattement et de la diffusion depuis (et vers) les réseaux cyclables de niveau 2 (niveau intercommunal). La commande concerne la définition de l'identité visuelle, la déclinaison multi supports, la définition de la méthode de déploiement, l'expérimentation, la rédaction d'un guide technique ainsi que l'anticipation de la pose et de la fourniture.

Il s'agit d'un marché ordinaire à prix mixtes. Les prestations seront majoritairement rémunérées par des honoraires forfaitaires mais aussi par des honoraires non forfaitaires. Le montant maximum de commandes sur la partie à bons de commande (honoraires non forfaitaires) est de 5 000 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 10 mois.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert qui est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 12 mai 2021 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 14 juin 2021 à 12h00.

4 candidats ont remis une offre dans le délai prévu :

1. Groupement COPENHAGENIZE / SYSTRA
2. AREP
3. D'UNE VILLE A L'AUTRE
4. OXALIS

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 28 juin 2021, attribué le marché M2021-0062 Conception du jalonnement du REV de l'agglomération toulousaine à l'entreprise OXALIS pour un montant maximum de 84 050,00 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2021-0062 Conception du jalonnement du REV de l'agglomération toulousaine avec l'entreprise OXALIS pour un montant maximum de 84 050,00 € H.T.

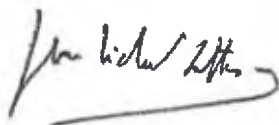
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210709-20210707-2-2D-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2021 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel LATTES', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES